

# NEI

Fonds NEI

# États financiers annuels audités

30 septembre 2024



# Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers des Fonds NEI ci-joints ont été préparés par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant à titre de commandité pour Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. Les principales conventions comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de contrôler dans quelle mesure le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Avec l'auditeur externe des Fonds NEI, le conseil d'administration examine les états financiers, le processus d'audit et la présentation de l'information financière. Il approuve aussi les états financiers pour publication.

L'auditeur externe des Fonds NEI est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ils ont audité les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Signé au nom du conseil d'administration de  
**Placements NordOuest & Éthiques inc.**,  
agissant à titre de commandité pour  
**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.**,  
le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,  
Président et chef de la direction



John H. Bai,  
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Le 10 décembre 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de :

Fonds du marché monétaire NEI	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Fonds d'infrastructure propre NEI
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Fonds des marchés émergents NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI rendement conservateur	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI rendement équilibré	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Fonds équilibré durable mondial NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Fonds croissance et revenu NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Fonds de dividendes canadiens NEI	Portefeuille NEI Impact conservateur
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Portefeuille NEI Impact équilibré
Fonds d'actions canadiennes NEI	Portefeuille NEI Impact croissance
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	Portefeuille privé NEI revenu
Fonds de dividendes américains NEI	Portefeuille privé NEI revenu et croissance
Fonds d'actions américaines ER NEI	Portefeuille privé NEI équilibré
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Portefeuille privé NEI croissance
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	Mandat NEI revenu fixe
Fonds de dividendes mondial ER NEI	Mandat NEI actions canadiennes
Fonds de valeur mondial NEI	Mandat NEI actions mondiales
Fonds d'actions mondiales ER NEI	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
Fonds de croissance mondiale NEI	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI
Fonds leaders en environnement NEI	

(collectivement, les « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les états des flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 10 décembre 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre

	2024 \$	2023 \$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	72 940 288	48 565 015
Couverture déposée sur dérivés	9 747 231	6 483 566
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVNRN)	1 067 992 986	854 887 453
Options à la juste valeur-position acheteur	7 922	664 800
Plus-value non réalisée sur dérivés	15 114 524	11 293 302
Montant à recevoir sur contrats à terme	1 806 189	6 942 803
Souscriptions à recevoir	342 629	315 254
Somme à recevoir pour la vente de titres	374 833	325 921
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	9 223 769	22 347 606
	<u>1 177 550 371</u>	<u>951 825 720</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Charges à payer	87 290	56 169
Options à la juste valeur-position vendeur	1 570	362 069
Moins-value non réalisée sur dérivés	16 231 153	15 592 220
Montant à payer sur contrats à terme	3 286 973	3 470 525
Rachats à payer	95 828	4 511 481
Somme à payer pour l'achat de titres	2 720 188	14 881 148
	<u>22 423 002</u>	<u>38 873 612</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>1 155 127 369</u>	<u>912 952 108</u>
<b>Données par série (note b)</b>		
<b>Série A</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>36 547 378</u>	30 144 692
- par part	<u>8,53</u>	8,16
<b>Série C</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>14 198 185</u>	993
- par part	<u>10,89</u>	9,93
<b>Série F</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>57 079 831</u>	39 237 237
- par part	<u>9,06</u>	8,59
<b>Série I</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>900 303 942</u>	761 225 309
- par part	<u>10,04</u>	9,67
<b>Série O</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>13 711 716</u>	2 007 658
- par part	<u>9,65</u>	9,08
<b>Série P</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>26 924 871</u>	15 543 038
- par part	<u>8,32</u>	7,94
<b>Série PF</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>106 361 446</u>	64 793 181
- par part	<u>8,64</u>	8,18

Approuvés au nom du conseil d'administration de  
**Placements NordOuest & Éthiques inc.**,  
 agissant à titre de commandité pour  
**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.**, le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,  
Président et chef de la direction



John H. Bai,  
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 30 septembre

	2024 \$	2023 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à des fins de distribution	41 465 503	34 786 467
Revenu net (perte nette) provenant de dérivés	(31 770 463)	(31 445 899)
Écart de conversion sur encaisse	2 006 382	18 837 762
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	(4 802 675)	(40 951 369)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	95 657 243	46 464 592
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	2 885 907	12 666 584
	<u>105 441 897</u>	<u>40 358 137</u>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	1 440 131	1 274 007
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	24 427	19 678
Frais d'administration	429 290	370 955
Taxes de vente	214 008	189 391
	<u>2 107 856</u>	<u>1 854 031</u>
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	148 993	142 867
	<u>2 256 849</u>	<u>1 996 898</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>103 185 048</u>	<u>38 361 239</u>
<b>Données par série</b>		
<b>Série A</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 760 271	730 431
- par part	0,71	0,19
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 880 403</u>	<u>3 782 159</u>
<b>Série C*</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	557 437	(7)
- par part	0,99	(0,07)
Nombre moyen pondéré de parts	<u>561 893</u>	<u>100</u>
<b>Série F</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 385 004	1 171 121
- par part	0,81	0,27
Nombre moyen pondéré de parts	<u>5 413 481</u>	<u>4 362 549</u>
<b>Série I</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	85 319 465	32 869 056
- par part	1,00	0,38
Nombre moyen pondéré de parts	<u>85 085 720</u>	<u>86 651 613</u>
<b>Série O</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	659 174	100 961
- par part	1,04	0,49
Nombre moyen pondéré de parts	<u>633 098</u>	<u>204 301</u>
<b>Série P</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 692 098	306 425
- par part	0,68	0,17
Nombre moyen pondéré de parts	<u>2 473 621</u>	<u>1 823 621</u>
<b>Série PF</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 811 599	3 183 252
- par part	0,79	0,35
Nombre moyen pondéré de parts	<u>9 894 201</u>	<u>9 133 298</u>

\* Début des opérations en août 2023

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers annuels 2024

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices clos les 30 septembre

	Série A		Série C		Série F	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023* \$	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	<b>30 144 692</b>	<b>32 921 013</b>	<b>993</b>	<b>-</b>	<b>39 237 237</b>	<b>39 904 700</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 760 271</b>	<b>730 431</b>	<b>557 437</b>	<b>(7)</b>	<b>4 385 004</b>	<b>1 171 121</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	21 043 779	5 625 132	14 160 260	1 000	41 686 610	17 943 005
Distributions réinvesties	1 204 233	2 849 142	114 422	-	1 159 793	2 711 069
Montant global des rachats de parts rachetables	(17 296 904)	(8 806 121)	(520 505)	-	(27 438 281)	(18 291 397)
	<b>4 951 108</b>	<b>(331 847)</b>	<b>13 754 177</b>	<b>1 000</b>	<b>15 408 122</b>	<b>2 362 677</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	-	(2 852 105)	(114 422)	-	(72 070)	(3 826 465)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	-	(322 800)	-	-	-	(374 796)
Remboursement de capital	(1 308 693)	-	-	-	(1 878 462)	-
	<b>(1 308 693)</b>	<b>(3 174 905)</b>	<b>(114 422)</b>	<b>-</b>	<b>(1 950 532)</b>	<b>(4 201 261)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	<b>36 547 378</b>	<b>30 144 692</b>	<b>14 198 185</b>	<b>993</b>	<b>57 079 831</b>	<b>39 237 237</b>

Exercices clos les 30 septembre

	Série I		Série O		Série P	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	<b>761 225 309</b>	<b>1 008 550 696</b>	<b>2 007 658</b>	<b>4 285 385</b>	<b>15 543 038</b>	<b>13 563 492</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>85 319 465</b>	<b>32 869 056</b>	<b>659 174</b>	<b>100 961</b>	<b>1 692 098</b>	<b>306 425</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	118 900 736	82 139 463	12 561 868	1 361 827	15 631 725	6 537 964
Distributions réinvesties	52 083 228	13 442 056	175 608	288 546	816 734	1 373 904
Montant global des rachats de parts rachetables	(65 110 349)	(362 326 243)	(1 516 984)	(3 740 515)	(5 926 560)	(4 819 352)
	<b>105 873 615</b>	<b>(266 744 724)</b>	<b>11 220 492</b>	<b>(2 090 142)</b>	<b>10 521 899</b>	<b>3 092 516</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(52 114 447)	(13 449 719)	(175 608)	(288 546)	-	(1 271 955)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	-	-	-	-	-	(147 440)
Remboursement de capital	-	-	-	-	(832 164)	-
	<b>(52 114 447)</b>	<b>(13 449 719)</b>	<b>(175 608)</b>	<b>(288 546)</b>	<b>(832 164)</b>	<b>(1 419 395)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	<b>900 303 942</b>	<b>761 225 309</b>	<b>13 711 716</b>	<b>2 007 658</b>	<b>26 924 871</b>	<b>15 543 038</b>

\* Début des opérations en août 2023

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Exercices clos les 30 septembre

### Série PF

	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	<b>64 793 181</b>	<b>131 219 574</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>7 811 599</b>	<b>3 183 252</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>		
Produit de la vente de parts rachetables	57 654 945	31 022 801
Distributions réinvesties	2 652 670	6 179 335
Montant global des rachats de parts rachetables	(23 075 023)	(98 735 388)
	<b>37 232 592</b>	<b>(61 533 252)</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>		
Revenu net de placement	(285 880)	(7 396 129)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	-	(680 264)
Remboursement de capital	(3 190 046)	-
	<b>(3 475 926)</b>	<b>(8 076 393)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	<b>106 361 446</b>	<b>64 793 181</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	103 185 048	38 361 239
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(2 006 382)	(18 837 762)
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	4 802 675	40 951 369
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(98 543 150)	(59 131 176)
Variation de la couverture déposée / découvert sur dérivés	(3 263 665)	5 764 239
Produit de la vente/échéance de placements	424 783 531	754 248 394
Achat de placements	(547 205 557)	(542 647 826)
Montant à recevoir sur contrats à terme	5 136 614	10 337 271
Somme à recevoir pour la vente de titres	(48 912)	(325 921)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	13 123 837	(16 208 433)
Charges à payer	31 121	(15 881)
Montant à payer sur contrats à terme	(183 552)	(11 326 715)
Somme à payer pour l'achat de titres	(12 160 960)	14 612 730
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(112 349 352)</b>	<b>215 781 528</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de la vente de parts rachetables	281 612 548	145 262 813
Montant global des rachats de parts rachetables	(145 300 259)	(494 082 562)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(1 765 104)	(3 766 167)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>134 547 185</b>	<b>(352 585 916)</b>
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	2 177 440	15 993 605
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	24 375 273	(120 810 783)
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	48 565 015	169 375 798
<b>Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice</b>	<b>72 940 288</b>	<b>48 565 015</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts reçus	38 606 980	32 053 077
Intérêts payés	73 278	57 252

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Obligations (88,1 %)</b>			
<b>Obligations canadiennes (4,9 %)</b>			
<b>Gouvernement du Canada (2,1 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
série 90, 1,800 %, 2024-12-15	10 000 000 CAD	9 721 800	9 953 459
série 88, 2,100 %, 2029-09-15	15 000 000 CAD	14 211 810	14 445 218
		23 933 610	24 398 677
<b>Gouvernements et sociétés publiques des provinces (1,8 %)</b>			
Province d'Ontario			
2,650 %, 2025-02-05	8 000 000 CAD	7 910 800	7 967 392
3,100 %, 2027-05-19	10 000 000 USD	13 031 500	13 299 588
		20 942 300	21 266 980
<b>Sociétés (1,0 %)</b>			
Enbridge			
2,500 %, 2033-08-01	10 000 000 USD	11 551 086	11 363 622
<b>Total des obligations canadiennes</b>		56 426 996	57 029 279
<b>Obligations américaines (15,5 %)</b>			
<b>Gouvernement (7,1 %)</b>			
Obligations du Trésor des États-Unis			
3,500 %, 2028-01-31 indexées sur l'inflation,	23 000 000 USD	30 524 312	31 055 958
1,375 %, 2033-07-15 indexées sur l'inflation,	9 838 865 USD	12 663 040	13 123 608
1,750 %, 2034-01-15	14 120 988 USD	19 085 295	19 326 210
3,375 %, 2042-08-15 indexées sur l'inflation,	12 500 000 USD	15 740 689	15 262 567
0,125 %, 2051-02-15	4 107 676 USD	4 526 420	3 516 411
		82 539 756	82 284 754
<b>Sociétés (8,4 %)</b>			
AbbVie			
5,050 %, 2034-03-15	1 990 000 USD	2 674 864	2 816 928
Broadcom			
4,350 %, 2030-02-15	1 829 000 USD	2 459 510	2 470 910
Citigroup			
4,450 %, 2027-09-29	2 000 000 USD	2 553 802	2 709 688
3,668 %, taux variable à partir du 2027-07-24, 2028-07-24	5 000 000 USD	6 197 312	6 646 548
Dell International / EMC			
5,300 %, 2029-10-01	3 000 000 USD	4 002 810	4 227 515
3,450 %, 2051-12-15	9 260 000 USD	11 812 314	9 204 785
General Motors			
5,400 %, 2029-10-15	2 000 000 USD	2 642 450	2 778 392
JPMorgan Chase & Co.			
3,960 %, taux variable à partir du 2026-01-29, 2027-01-29	5 000 000 USD	6 676 750	6 729 318
2,182 %, taux variable à partir du 2027-06-01, 2028-06-01	4 200 000 USD	5 848 080	5 392 072
4,979 %, taux variable à partir du 2027-07-22, 2028-07-22	2 727 000 USD	3 729 309	3 764 844
Microsoft			
2,675 %, 2060-06-01	1 500 000 USD	1 333 966	1 346 959
Oracle			
5,375 %, 2054-09-27	6 500 000 USD	8 740 944	8 819 056
Stellantis			
4,375 %, 2030-03-14	2 000 000 EUR	2 898 562	3 107 647
Stellantis Finance US, placement privé			
série 144A, 2,691 %, 2031-09-15	10 000 000 USD	10 482 337	11 573 050

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Verizon Communications			
4,016 %, 2029-12-03	3 000 000 USD	4 044 635	4 007 607
1,250 %, 2030-04-08	3 000 000 EUR	4 452 085	4 078 216
1,680 %, 2030-10-30	7 000 000 USD	8 849 938	8 115 146
2,850 %, 2041-09-03	3 550 000 USD	4 470 675	3 619 767
VF			
2,800 %, 2027-04-23	4 000 000 USD	5 430 882	5 129 085
		99 301 225	96 537 533

**Total des obligations américaines** 181 840 981 178 822 287

## Obligations étrangères (66,1 %)

### Australie (0,4 %)

#### Gouvernements et sociétés publiques des états

Obligations du Trésor de la Nouvelle-Galles du Sud			
1,500 %, 2032-02-20	700 000 AUD	668 963	534 930
Bons du Trésor de l'Australie occidentale			
série 27, 3,000 %, 2027-10-21	4 000 000 AUD	3 862 765	3 660 166

**Total Australie** 4 531 728 4 195 096

### Bahreïn (0,2 %)

#### Gouvernement

Royaume de Bahreïn			
6,750 %, 2029-09-20	1 600 000 USD	2 206 512	2 265 603

### Belgique (0,2 %)

#### Sociétés

Belfius Bank			
4,875 %, taux variable à partir du 2030-06-11, 2035-06-11	1 700 000 EUR	2 498 311	2 657 393

### Brésil (4,1 %)

#### Gouvernement (3,9 %)

République fédérative du Brésil			
10,000 %, 2029-01-01	178 000 000 BRL	47 428 778	40 966 766
10,000 %, 2033-01-01	19 350 000 BRL	4 687 108	4 259 764
		52 115 886	45 226 530

#### Sociétés (0,2 %)

Itau Unibanco Holding			
4,625 %, 2049-12-31	1 600 000 USD	2 116 480	2 101 339

**Total Brésil** 54 232 366 47 327 869

### Colombie (0,7 %)

#### Gouvernement

République de Colombie			
3,250 %, 2032-04-22	7 400 000 USD	7 685 931	8 072 858

### Danemark (0,2 %)

#### Gouvernements et sociétés publiques des états

Orsted			
2,250 %, 2028-06-14	1 800 000 EUR	2 404 418	2 643 124

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>France (3,2 %)</b>				<b>Irlande (3,2 %)</b>			
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (0,4 %)</b>				<b>Sociétés</b>			
La Poste				AIB Group			
0,625 %, 2036-01-18	4 400 000 EUR	6 824 426	4 928 413	5,871 %, taux variable à partir du 2034-03-28, 2035-03-28	1 432 000 USD	1 938 069	2 043 944
<b>Sociétés (2,8 %)</b>				4,625 %, taux variable à partir du 2030-05-20, 2035-05-20			
BNP Paribas				7,125 %, taux variable à partir du 2030-04-30, perpétuelle			
placement privé, série 144A, 2,159 %, taux variable à partir du 2028-09-15, 2029-09-15	4 000 000 USD	4 939 160	4 932 656	Bank of Ireland Group			
placement privé, série 144A, 3,132 %, taux variable à partir du 2032-01-20, 2033-01-20	3 000 000 USD	3 297 837	3 630 354	4,625 %, taux variable à partir du 2028-11-13, 2029-11-13			
7,375 %, taux variable à partir du 2025-08-19, perpétuelle	4 000 000 USD	5 953 524	5 472 013	Cloverie			
4,032 %, taux variable à partir du 2025-11-25, perpétuelle	500 000 EUR	761 383	752 839	5,625 %, taux variable à partir du 2026-06-24, 2046-06-24			
7,750 %, taux variable à partir du 2029-08-16, perpétuelle	2 200 000 USD	2 824 437	3 131 598	Hammerson Ireland Finance			
Crédit Agricole Assurances				1,750 %, 2027-06-03			
4,750 %, taux variable à partir du 2028-09-27, 2048-09-27	2 000 000 EUR	3 530 844	3 117 492	Zurich Finance			
Crédit Mutuel Arkéa				3,000 %, taux variable à partir du 2031-04-19, 2051-04-19			
1,625 %, 2026-04-15	1 000 000 EUR	1 567 055	1 477 375	<b>Total Irlande</b>			
3,375 %, 2031-03-11	2 000 000 EUR	3 007 704	2 953 305	37 186 232			
Icade Santé				36 565 016			
1,375 %, 2030-09-17	1 900 000 EUR	2 960 278	2 483 270	<b>Italie (10,3 %)</b>			
Orange				<b>Gouvernement (7,0 %)</b>			
1,750 %, taux variable à partir du 2028-10-15, perpétuelle	1 000 000 EUR	1 321 888	1 387 603	Obligations du Trésor de l'Italie			
Société Générale				série 3Y, 3,500 %, 2026-01-15			
4,000 %, 2027-01-12	1 000 000 USD	1 371 760	1 330 270	3,000 %, 2029-08-01			
1,750 %, 2029-03-22	900 000 EUR	1 358 973	1 261 389	3,000 %, 2029-08-01			
Sogecap				série 8Y, 4,000 %, 2031-10-30			
4,125 %, taux variable à partir du 2026-02-18, perpétuelle	400 000 EUR	638 013	600 290	série 13Y, 4,050 %, 2037-10-30			
		33 532 856	32 530 454	3,450 %, 2048-03-01			
<b>Total France</b>				1,700 %, 2051-09-01			
40 357 282				2,150 %, 2052-09-01			
37 458 867				4 600 000 EUR			
				91 931 736			
				80 801 807			
				<b>Sociétés (3,3 %)</b>			
				Assicurazioni Generali			
				5,399 %, 2033-04-20			
				1 200 000 EUR			
				1 767 669			
				1 982 612			
				BPER Banca			
				8,375 %, taux variable à partir du 2029-07-16, perpétuelle			
				1 200 000 EUR			
				1 755 746			
				1 932 190			
				Enel			
				1,375 %, taux variable à partir du 2027-09-08, perpétuelle			
				900 000 EUR			
				1 098 591			
				1 258 625			
				Enel Finance International			
				0,875 %, 2036-06-17			
				2 000 000 EUR			
				2 892 932			
				2 218 147			
				ERG			
				0,875 %, 2031-09-15			
				2 600 000 EUR			
				3 888 811			
				3 242 529			
				Intesa Sanpaolo			
				4,750 %, 2027-09-06			
				2 120 000 EUR			
				3 221 675			
				3 344 661			
				5,000 %, taux variable à partir du 2027-03-08, 2028-03-08			
				2 840 000 EUR			
				4 074 723			
				4 467 201			
				6,625 %, 2033-05-31			
				4 600 000 GBP			
				7 603 975			
				8 898 852			
				5,500 %, taux variable à partir du 2028-03-01, perpétuelle			
				3 000 000 EUR			
				3 614 242			
				4 488 806			
				Intesa Sanpaolo, placement privé			
				série XR, 4,700 %, 2049-09-23			
				2 000 000 USD			
				2 787 434			
				2 189 292			
				UniCredit			
				2,731 %, taux variable à partir du 2027-01-15, 2032-01-15			
				3 000 000 EUR			
				4 345 005			
				4 422 776			
				37 050 803			
				38 445 691			
				<b>Total Italie</b>			
				128 982 539			
				119 247 498			
				<b>Japon (3,8 %)</b>			
				<b>Gouvernement (3,5 %)</b>			
				Gouvernement japonais			
				série 66, 0,400 %, 2050-03-20			
				2 000 000 000 JPY			
				21 692 943			
				12 924 802			
				série 70, 0,700 %, 2051-03-20			
				2 200 000 000 JPY			
				23 182 830			
				15 131 481			

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Japon (suite)</b>			
série 79, 1,200 %, 2053-06-20	628 700 000 JPY	5 704 247	4 802 596
série 82, 1,800 %, 2054-03-20	563 950 000 JPY	4 710 734	4 967 871
série 83, 2,200 %, 2054-06-20	264 300 000 JPY	2 519 413	2 545 480
		57 810 167	40 372 230
<b>Sociétés (0,3 %)</b>			
Nomura Holdings 1,653 %, 2026-07-14	2 800 000 USD	3 489 780	3 603 122
<b>Total Japon</b>		61 299 947	43 975 352
<b>Luxembourg (0,6 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Aroundtown 5,375 %, 2029-03-21	2 750 000 USD	4 156 251	3 531 974
Aroundtown Finance 7,875 %, taux variable à partir du 2029-11-07, perpétuelle	3 200 000 USD	2 737 588	3 841 824
<b>Total Luxembourg</b>		6 893 839	7 373 798
<b>Mexique (3,5 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
États-Unis du Mexique série M 20, 7,500 %, 2027-06-03	200 000 000 MXN	14 118 526	13 450 593
4,500 %, 2029-04-22	4 000 000 USD	5 350 144	5 353 863
série M, 7,750 %, 2031-05-29	150 000 000 MXN	10 251 624	9 731 870
4,750 %, 2032-04-27	6 000 000 USD	8 130 702	7 829 874
4,875 %, 2033-05-19	3 000 000 USD	3 843 970	3 901 710
<b>Total Mexique</b>		41 694 966	40 267 910
<b>Pays-Bas (6,2 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
ABN AMRO Bank 4,375 %, taux variable à partir du 2025-09-22, perpétuelle	2 600 000 EUR	3 925 335	3 866 343
Achmea 5,625 %, taux variable à partir du 2034-11-02, 2044-11-02	1 800 000 EUR	2 617 176	2 855 551
American Medical Systems Europe 3,500 %, 2032-03-08	2 300 000 EUR	3 346 059	3 526 529
ASR Nederland 3,625 %, 2028-12-12	1 200 000 EUR	1 753 703	1 847 498
6,625 %, taux variable à partir du 2032-06-27, perpétuelle	1 800 000 EUR	2 650 828	2 738 430
Coöperatieve Rabobank 4,655 %, taux variable à partir du 2027-08-22, 2028-08-22	10 000 000 USD	12 906 500	13 638 647
4,375 %, taux variable à partir du 2027-06-29, perpétuelle	3 200 000 EUR	4 909 064	4 690 697
De Volksbank 0,250 %, 2026-06-22	2 700 000 EUR	3 967 580	3 875 301
EDP Finance 1,710 %, 2028-01-24	5 600 000 USD	7 362 734	6 964 263
1,875 %, 2029-09-21	2 000 000 EUR	2 803 701	2 845 873
Iberdrola International série NC6, 1,450 %, taux variable à partir du 2027-02-09, perpétuelle	3 500 000 EUR	4 967 170	5 006 624
ING Groep 1,125 %, taux variable à partir du 2027-12-07, 2028-12-07	4 000 000 GBP	6 984 668	6 480 231
6,114 %, taux variable à partir du 2033-09-11, 2034-09-11	1 173 000 USD	1 600 207	1 733 834
NIBC Bank 0,875 %, 2027-06-24	5 300 000 EUR	7 525 727	7 532 947

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>NN Group</b>			
6,000 %, taux variable à partir du 2033-11-03, 2043-11-03	2 200 000 EUR	3 278 312	3 681 952
<b>Total Pays-Bas</b>		70 598 764	71 284 720
<b>Nouvelle-Zélande (4,2 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
Gouvernement de Nouvelle-Zélande série 0425, 2,750 %, 2025-04-15	7 000 000 NZD	5 695 796	5 956 679
série 0427, 4,500 %, 2027-04-15	34 000 000 NZD	27 874 814	29 790 434
1,750 %, 2041-05-15	23 000 000 NZD	16 398 453	12 977 217
<b>Total Nouvelle-Zélande</b>		49 969 063	48 724 330
<b>Norvège (1,1 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
Royaume de Norvège série 480, 2,000 %, 2028-04-26	105 050 000 NOK	12 941 321	12 885 887
<b>Roumanie (1,2 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
Gouvernement de Roumanie 6,625 %, 2029-09-27	3 000 000 EUR	4 573 237	4 957 162
5,250 %, 2032-05-30	3 500 000 EUR	5 161 108	5 311 974
4,625 %, 2049-04-03	2 800 000 EUR	5 332 092	3 554 889
<b>Total Roumanie</b>		15 066 437	13 824 025
<b>Afrique du Sud (1,6 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
République d'Afrique du Sud série 2035, 8,875 %, 2035-02-28	113 640 000 ZAR	6 713 336	8 229 427
série R209, 6,250 %, 2036-03-31	173 900 000 ZAR	8 698 514	10 049 338
<b>Total Afrique du Sud</b>		15 411 850	18 278 765
<b>Espagne (10,7 %)</b>			
<b>Gouvernement (6,6 %)</b>			
Royaume d'Espagne 1,400 %, 2028-07-30	30 000 000 EUR	41 663 655	43 643 329
3,900 %, 2039-07-30	6 300 000 EUR	9 497 311	10 151 681
1,000 %, 2042-07-30	21 500 000 EUR	20 198 044	22 135 738
		71 359 010	75 930 748
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (0,6 %)</b>			
Instituto de Crédito Oficial 3,250 %, 2028-10-31	4 680 000 EUR	6 751 024	7 248 642
<b>Sociétés (3,5 %)</b>			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria 8,250 %, taux variable à partir du 2028-11-30, 2033-11-30	2 000 000 GBP	3 438 367	3 932 099
4,875 %, taux variable à partir du 2031-02-08, 2036-02-08	1 900 000 EUR	2 755 150	2 976 177
Banco Santander 2,746 %, 2025-05-28	3 200 000 USD	4 447 360	4 265 130
5,000 %, taux variable à partir du 2029-04-22, 2034-04-22	2 300 000 EUR	3 374 471	3 606 411

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

TABLEAU 1

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVICES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de réals brésiliens</b>						
Euro	1	décembre 2024	1,5330	591 185	906 270	29 417
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Euro	2	novembre 2024	1,5165	304 000 000	461 025 448	2 934 494
Dollar américain	1	novembre 2024	1,3597	382 000 000	519 388 057	3 432 935
						6 367 429
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de pesos chiliens</b>						
Dollar américain	1	décembre 2024	1,3502	3 576 606	4 828 967	78 940
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de couronnes tchèques</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3572	6 602 170	8 960 637	54 185
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie d'euros</b>						
Livre sterling	1	octobre 2024	1,7760	3 500 000	6 216 150	214 908
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de forints hongrois</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3446	238 839	321 144	2 622
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de Shekels israéliens</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3675	21 200 743	28 993 076	864 793
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de roupies indiennes</b>						
Dollar américain	1	novembre 2024	1,3649	27 363 903	37 348 398	74 737
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de wons sud-coréens</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3512	354 778	479 362	21 894
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos mexicains</b>						
Dollar américain	1	novembre 2024	1,3508	150 908	203 847	3 133
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de couronnes suédoises</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3498	8 143 203	10 991 769	151 513
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Dollar australien	4	octobre 2024	0,9104	50 600 000	46 064 113	1 784 753
Couronne tchèque	1	novembre 2024	0,0594	42 000 000	2 494 135	40 356
Peso mexicain	1	novembre 2024	0,0684	22 400 000	1 532 801	19 255
Dollar néo-zélandais	1	octobre 2024	0,8332	17 100 000	14 247 748	769 409
Couronne norvégienne	3	octobre 2024	0,1265	545 270 000	68 998 207	1 362 200
Livre sterling	2	octobre 2024	1,7610	21 600 000	38 036 915	1 424 020
Rand sud-africain	1	octobre 2024	0,0754	5 050 000	380 830	14 854
						5 414 847
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Couronne norvégienne	2	octobre 2024	0,1293	188 780 000	24 415 619	207 969

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

**TABLEAU 1 (suite)**

Swaps de taux d'intérêt

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	TAUX VARIABLE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Paie/ reçoit</b>						
Paie variable/ reçoit fixe	1	décembre 2029	2,250	CNY 7-DAY REVERSE REPO	450 000 000	1 628 137
<b>Plus-value non réalisée sur dérivés</b>						<b>15 114 524</b>

**TABLEAU 2**

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars australiens</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3708	9 893 162	13 562 041	(557 647)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Euro	1	novembre 2024	1,4995	7 000 000	10 496 590	(51 420)
Dollar américain	2	novembre 2024	1,3481	6 000 000	8 088 795	(15 212)
						(66 632)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de francs suisses</b>						
Dollar américain	2	octobre 2024	1,3745	25 546 496	35 112 760	(860 918)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de rupiah indonésiennes</b>						
Dollar américain	1	décembre 2024	1,3533	174 856	236 627	(298)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de pesos mexicains</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3513	386 777	522 637	(8 873)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars singapour</b>						
Dollar américain	1	janvier 2025	1,3380	2 112 574	2 826 538	(769)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Peso mexicain	2	novembre 2024	0,0727	328 950 000	23 898 648	(776 942)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Réal brésilien	1	décembre 2024	0,2372	66 738 201	15 827 115	(637 923)
Yuan chinois	1	janvier 2025	0,1933	306 390 000	59 220 957	(169 742)
Yen japonais	1	novembre 2024	0,0094	3 200 000 000	30 239 766	(266 156)
Dollar néo-zélandais	4	octobre 2024	0,8283	88 310 000	73 143 639	(3 638 633)
Couronne norvégienne	1	octobre 2024	0,1259	30 000	3 776	(152)
Zloty polonais	1	octobre 2024	0,3485	25 000 000	8 713 436	(96 306)
Zloty polonais	1	novembre 2024	0,3478	8 450 000	2 938 800	(71 275)
Livre sterling	2	octobre 2024	1,7719	75 100 000	133 067 511	(4 035 652)
Couronne suédoise	2	octobre 2024	0,1309	336 070 000	43 995 703	(1 362 859)
Dollar de Taiwan	1	décembre 2024	0,0432	415 970 546	17 954 096	(15 155)
Baht thaïlandais	1	novembre 2024	0,0413	115 460 000	4 764 469	(74 397)
						(10 368 250)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de rand sud-africains</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3676	14 895 739	20 370 668	(1 075 524)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

**TABLEAU 2 (suite)**

Swaps sur défaillance de crédit

Entité de référence	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	CONTREPARTIE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) \$	MOINS-VALEUR NON RÉALISÉE \$
Markit ITRX EUR XOVER	1	Juin 2029	5,000	BARCLAYS BANK IRELAND	(18 200 000)	(2 515 300)
<b>Moins-value non réalisée sur dérivés</b>						<b>(16 231 153)</b>

**TABLEAU 3**

Options à la juste valeur–position acheteur	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE)	NOMBRE D'OPTIONS	ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE \$	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Options sur devises</b>						
<b>Options d'achat</b>						
EUR/CHF	15 000 000	1	octobre 2024	0,950 EUR/CHF	64 869	7 922
<b>Options à la juste valeur–position acheteur</b>						<b>7 922</b>

**TABLEAU 4**

Options à la juste valeur–position vendeur	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE)	NOMBRE D'OPTIONS	ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE \$	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Options sur devises</b>						
<b>Options de vente</b>						
EUR/CHF	(15 000 000)	1	octobre 2024	0,925 EUR/CHF	(72 578)	(1 570)
<b>Options à la juste valeur–position vendeur</b>						<b>(1 570)</b>

**TABLEAU 5**

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISES	MONTANT À RECEVOIR \$
<b>Montant à recevoir sur contrats à terme</b>				
Bons du Trésor de l'Australie – 3 ans	(630)	décembre 2024	(67 593 450) AUD	100 753
EURO-BOBL	450	décembre 2024	53 428 500 EUR	880 707
EURX EURO – BUND	261	décembre 2024	34 769 520 EUR	661 479
Obligations américaines Ultra 10 ans	3	décembre 2024	354 047 USD	1 775
Bons du Trésor des États-Unis – 2 ans	(565)	décembre 2024	(117 691 419) USD	10 953
Bons du Trésor des États-Unis – 5 ans	1 187	décembre 2024	130 412 338 USD	150 522
<b>Montant à recevoir sur contrats à terme</b>				<b>1 806 189</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

**TABEAU 6**

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVICES	MONTANT À PAYER \$
<b>Montant à payer sur contrats à terme</b>				
Bons du Trésor de l'Australie – 10 ans	658	décembre 2024	76 991 336 AUD	(431 584)
Euro-BTP	(243)	décembre 2024	(28 817 370) EUR	(1 053 597)
Euro-BTP Court terme	162	décembre 2024	17 449 020 EUR	(9 756)
EURO-OAT	(101)	décembre 2024	(12 693 680) EUR	(190 067)
EURO-SCHATZ	263	décembre 2024	28 179 135 EUR	(1 980)
EURX EUR-BULX – 30 ans	(422)	décembre 2024	(57 020 640) EUR	(762 376)
Obligations du Gouvernement du Canada – 2 ans	(4)	décembre 2024	(419 140) CAD	(1 860)
Obligations du Gouvernement du Canada – 10 ans	(59)	décembre 2024	(7 333 700) CAD	(41 890)
Obligations du Gouvernement du Japon – 10 ans	(42)	décembre 2024	(6 052 620 000) JPY	(173 896)
LONG GILT	315	décembre 2024	31 272 730 GBP	(483 285)
Obligations des États-Unis-Ultra	(117)	décembre 2024	(15 583 750) USD	(13 736)
Bons du Trésor des États-Unis – 10 ans	(500)	décembre 2024	(57 104 406) USD	(122 946)
<b>Montant à payer sur contrats à terme</b>				<b>(3 286 973)</b>

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

### a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série C	Série F
25 septembre 2013	17 août 2023	27 septembre 2013
Série I	Série O	Série P
31 mars 2014	29 juin 2018	29 juillet 2014
Série PF		
13 août 2014		

### b) Parts (note 4)

#### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de l'exercice		Nombre de parts à la fin de l'exercice		
	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées		
<b>Série A</b>					
30 septembre 2024	3 695 803	2 500 813	143 664	2 058 050	4 282 230
30 septembre 2023	3 731 301	666 616	339 136	1 041 250	3 695 803
<b>Série C</b>					
30 septembre 2024	100	1 341 609	10 518	48 755	1 303 472
30 septembre 2023	-	100	-	-	100
<b>Série F</b>					
30 septembre 2024	4 567 307	4 688 394	130 747	3 088 876	6 297 572
30 septembre 2023	4 280 342	2 030 695	308 051	2 051 781	4 567 307
<b>Série I</b>					
30 septembre 2024	78 740 965	12 245 923	5 343 651	6 695 559	89 634 980
30 septembre 2023	106 780 963	8 672 538	1 412 708	38 125 244	78 740 965
<b>Série O</b>					
30 septembre 2024	221 062	1 342 685	18 550	161 212	1 421 085
30 septembre 2023	442 626	149 186	32 257	403 007	221 062
<b>Série P</b>					
30 septembre 2024	1 958 125	1 904 678	99 923	724 677	3 238 049
30 septembre 2023	1 579 646	794 411	168 381	584 313	1 958 125
<b>Série PF</b>					
30 septembre 2024	7 917 138	6 808 202	313 692	2 730 612	12 308 420
30 septembre 2023	14 745 719	3 629 567	735 886	11 194 034	7 917 138

### c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série C	Série F
Mensuelle	Trimestrielle	Mensuelle
Série I	Série O	Série P
Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuelle
Série PF		
Mensuelle		

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

### d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
30 septembre 2024	1,40	0,65	1,25
30 septembre 2023	1,40	0,65	1,25
<b>Série PF</b>			
	%		
30 septembre 2024	0,50		
30 septembre 2023	0,50		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série C %	Série F %
30 septembre 2024	0,25	0,08	0,25
30 septembre 2023	0,25	0,08	0,25
<b>Série O</b>			
	%		
30 septembre 2024	0,08		
30 septembre 2023	0,08		
<b>Série P</b>			
	%		
30 septembre 2024	0,25		
30 septembre 2023	0,25		

Les porteurs de parts de série C négocient directement avec le courtier et paient les frais de gestion directement au gestionnaire.

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

### e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
	87 290	56 169

### f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

#### Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

##### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres mondiaux à revenu fixe sur des marchés développés et émergents. Le Fonds pourra répartir ses actifs entre tous les secteurs et toutes les qualités de crédit, mais choisira principalement les titres de qualité supérieure auxquels Standard & Poor's a accordé une note de BBB- et plus (ou auxquels des agences de notation compétentes ont accordé une note équivalente).

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### Instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

#### Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 septembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	614 168	403 662	-	1 017 830
Options	8	-	-	8
Titres de marché monétaire	50 163	-	-	50 163
Instruments financiers dérivés	-	15 115	-	15 115
<b>Total</b>	<b>664 339</b>	<b>418 777</b>	<b>-</b>	<b>1 083 116</b>
<b>Passifs financiers à la JVRN</b>				
Options	2	-	-	2
Instruments financiers dérivés	-	16 231	-	16 231
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>16 231</b>	<b>-</b>	<b>16 233</b>

30 septembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	507 288	325 857	-	833 145
Options	200	465	-	665
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	1 913	-	1 913
Titres de marché monétaire	19 830	-	-	19 830
Instruments financiers dérivés	-	11 293	-	11 293
<b>Total</b>	<b>527 318</b>	<b>339 528</b>	<b>-</b>	<b>866 846</b>
<b>Passifs financiers à la JVRN</b>				
Options	342	20	-	362
Instruments financiers dérivés	-	15 592	-	15 592
<b>Total</b>	<b>342</b>	<b>15 612</b>	<b>-</b>	<b>15 954</b>

#### Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos le 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

### Risques découlant des instruments financiers

#### Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

30 septembre 2024	Éléments d'actif financiers	Éléments de passif financiers	Exposition nette	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
USD	878 899	783 052	95 847	2 875
EUR	430 828	480 176	(49 348)	1 480
GBP	107 192	136 219	(29 027)	871
NOK	82 864	24 190	58 674	1 760
NZD	64 230	75 845	(11 615)	348
AUD	57 391	14 361	43 030	1 291
BRL	51 103	16 381	34 722	1 042
MXN	48 095	201	47 894	1 437
JPY	41 424	30 474	10 950	329
INR	37 026	-	37 026	1 111
ZAR	19 170	21 212	(2 042)	61
CZK	11 488	-	11 488	345
SEK	11 160	44 778	(33 618)	1 009
CLP	4 907	-	4 907	147
SGD	2 854	-	2 854	86
CNY	1 632	59 613	(57 981)	1 739
KRW	501	-	501	15
IDR	236	-	236	7
CHF	192	35 392	(35 200)	1 056
ILS	12	27 795	(27 783)	833
PLN	9	11 741	(11 732)	352
THB	-	4 863	(4 863)	146
TWD	-	17 954	(17 954)	539
HUF	-	320	(320)	10

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

30 septembre 2023	Éléments d'actif financiers \$	Éléments de passif financiers \$	Exposition nette \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
				\$
USD	839 291	853 488	(14 197)	426
EUR	281 864	323 844	(41 980)	1 259
GBP	99 429	129 997	(30 568)	917
MXN	69 449	22 491	46 958	1 409
NOK	66 027	4 470	61 557	1 847
NZD	58 238	72 699	(14 461)	434
AUD	56 262	14 580	41 682	1 250
ZAR	50 227	41 691	8 536	256
INR	44 735	-	44 735	1 342
BRL	42 370	9 154	33 216	996
JPY	36 147	38 795	(2 648)	79
PLN	13 473	17 223	(3 750)	113
CZK	9 589	4 584	5 005	150
SEK	9 420	40 574	(31 154)	935
THB	9 393	4 607	4 786	144
ILS	9 315	27 441	(18 126)	544
KRW	9 215	-	9 215	276
HUF	9 174	-	9 174	275
CLP	4 740	-	4 740	142
SGD	2 691	-	2 691	81
IDR	235	-	235	7
CHF	27	18 040	(18 013)	540
CNY	2	47 348	(47 346)	1 420
TWD	-	17 546	(17 546)	526

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
					Total \$	\$
30 septembre 2024	186 736	459 074	256 364	250 134	1 152 308	58 233
30 septembre 2023	95 694	361 965	275 214	177 547	910 420	48 622

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 septembre 2024		30 septembre 2023	
Segment de marché	%	Segment de marché	%
Obligations étrangères		Obligations étrangères	
Espagne	10,7	Royaume-Uni	11,3
Italie	10,3	Italie	9,1
Royaume-Uni	6,7	Mexique	7,5
Pays-Bas	6,2	Pays-Bas	6,2
Autres pays*	32,2	France	5,8
Obligations américaines	15,5	Autres pays*	26,9
Obligations canadiennes	4,9	Obligations américaines	15,9
Obligations supranationales	1,6	Obligations canadiennes	5,7
Titres de marché monétaire	4,4	Obligations supranationales	2,8
Instruments financiers dérivés	(0,1)	Titres de marché monétaire canadiens	2,2
Autres éléments d'actif net	7,6	Titres adossés à des crédits mobiliers étrangers	0,2
		Options à la juste valeur	0,1
		Instruments financiers dérivés	(0,5)
		Autres éléments d'actif net	6,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>

\*Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

### Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

Indices de référence	Variation des cours	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		30 septembre 2024	30 septembre 2023
	%	\$	\$
Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)	1,00	7 348	5 171

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

### Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	%	%
AAA	20	21
AA	4	11
A	17	15
BBB	48	42
BB	11	10
B	-	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au 30 septembre 2024, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins « A-2 » de *Standard & Poor's* (« A-1 » au 30 septembre 2023).

### Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

## g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	Pourcentage de participation
	\$	%
30 septembre 2024	-	-
30 septembre 2023	993	-

## h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital
	Montant \$	Montant \$
	157 266 819	-

# Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### i) Information sur les actifs et passifs compensés et non compensés (note 2)

Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière (tableau section 1). Les accords permettent néanmoins d'opérer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats (tableau section 2). Le tableau de la section 2 présente les instruments financiers qui satisferaient aux critères de compensation, si de telles circonstances se présentaient, aux 30 septembre 2024 et 2023. La colonne « Incidence nette » indique quelle aurait été l'incidence de la compensation de la totalité des montants sur les états de la situation financière du Fonds. Seulement les montants significatifs (au-dessus de 0,10 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables) ont été divulgués.

30 septembre 2024	Section 1			Section 2		
	Gross Amount \$	Montant compensé \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montants non compensés		Incidence nette \$
				Instruments financiers \$	Garantie financière reçue/donnée \$	
<b>Éléments d'actif financiers</b>						
Plus-value non réalisée sur dérivés	4 154 801	-	4 154 801	2 632 211	-	1 522 590
<b>Éléments de passif financiers</b>						
Moins-value non réalisée sur dérivés	2 745 884	-	2 745 884	2 632 211	-	113 673

  

30 septembre 2023	Section 1			Section 2		
	Gross Amount \$	Montant compensé \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montants non compensés		Incidence nette \$
				Instruments financiers \$	Garantie financière reçue/donnée \$	
<b>Éléments d'actif financiers</b>						
Plus-value non réalisée sur dérivés	7 650 775	-	7 650 775	7 171 373	-	479 402
<b>Éléments de passif financiers</b>						
Moins-value non réalisée sur dérivés	12 952 058	-	12 952 058	7 171 373	-	5 780 685

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

## 1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 30 septembre 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	27 juin 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 30 septembre de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

#### Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 10 décembre 2024.

### INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

### Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

### Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

### Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

### **Encaisse**

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

### **Titres de marché monétaire**

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

### **Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse**

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée ou le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers**

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

### **Fonds de placement**

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

### **Instruments financiers dérivés**

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

### Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

### Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

### Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Évaluation des titres non cotés et autres placements**

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

### **Opérations sur les placements**

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

### **Activités de prêts de titres et de mises en pension**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

### Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

### Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

### Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

### Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

### Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 30 septembre 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

### Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- Mandat NEI actions mondiales
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

### Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

### Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

## 3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### 4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

#### Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

#### Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

#### Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

#### Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

#### Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

### 5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

#### Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

#### Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

### Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

### Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

### Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

### Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

#### a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

### c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

### d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

### e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

### f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

### g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

### **Gestion des risques découlant des instruments financiers**

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions courtes détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

### **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 30 septembre 2024 était AA-.

#### Prêt de titres et mises en pension

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

#### **Risque lié à la vente à découvert**

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### **Risque de l'effet de levier**

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

### Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

[www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com)

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :  
[www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

